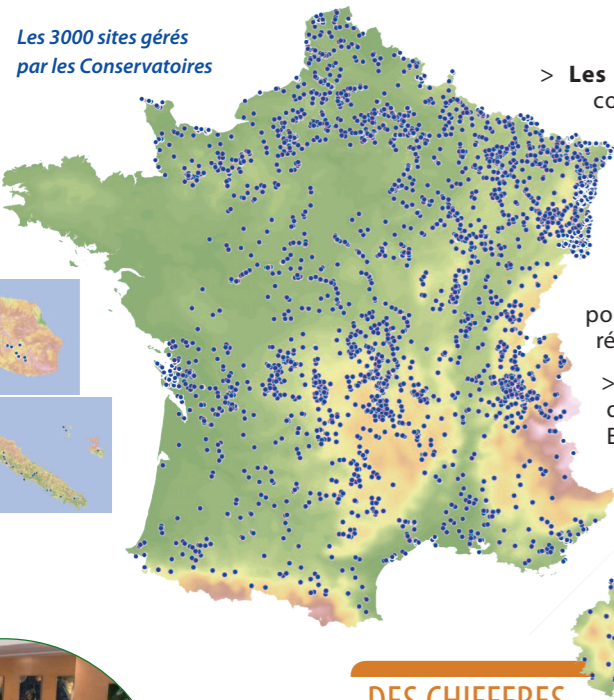


Des valeurs communes pour une intendance du territoire

Les 3000 sites gérés par les Conservatoires



> **Les Conservatoires d'espaces naturels** contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager et à le maintenir comme bien commun de la société. Ils disposent de connaissances importantes du patrimoine naturel, d'un ancrage territorial fort ; ils impulsent et pilotent des projets concertés au plus près des enjeux du territoire. Pour eux, les différences de point de vue sont source d'apprentissage réciproque et d'adaptation de la démarche.

> **Leur gouvernance** s'appuie sur une double assise scientifique et citoyenne. Elle associe un réseau de professionnels et de bénévoles dans une démarche écoresponsable, sans but lucratif. Ils partagent les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

DES CHIFFRES

- 153 000 hectares gérés en France sur près de 3 000 communes
- 40 ans d'expérience de gestion de milieux naturels
- 29 Conservatoires gestionnaires d'espaces naturels engagés, à but non lucratifs
- Près de 1 000 salariés
- 9 000 adhérents
- 3 000 bénévoles



> Un agrément pour une action exemplaire

Les Conservatoires constituent un réseau national agréé par l'État et chaque Région au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement.

> Une reconnaissance de leurs missions

La loi « biodiversité » affirme pour les Conservatoires leur mission d'expertise locale et d'animation territoriale.

> Une dynamique de réseau

Ils rassemblent les énergies autour de programmes européens, nationaux, régionaux ou locaux dont ils facilitent l'accès aux collectivités (plans Loire et Rhône, Life...).

Votre contact



Réalisé avec le soutien de :



Partenaires des territoires pour la biodiversité



Une démarche partenariale pour l'intérêt général, un projet cohérent à construire ensemble, pour que vos administrés bénéficient d'une qualité de vie préservée.

Le territoire multifonctionnel

Le territoire sur lequel nous vivons influe sur notre bien-être. Les espaces naturels jouent un rôle central, offrant une multitude de services : production de ressources, épuration de l'eau, lutte contre les inondations et l'effet de serre, réservoirs de biodiversité, etc. Ils sont supports d'activités économiques, de l'agriculture au tourisme.

Pour agir en faveur de la biodiversité, un large panel d'outils est disponible suite aux récentes lois Grenelle, MAPTAM, NOTRe et en 2016 la loi « biodiversité ».

Les collectivités locales ont montré leur volonté d'agir et peuvent le faire à travers les documents d'urbanisme (PLU, SCoT...), les nouvelles compétences qui leur sont confiées, notamment GEMAPI, et leur stratégie foncière.

Les Conservatoires d'espaces naturels partagent ces préoccupations et souhaitent collaborer avec vous pour des projets réussis.

Zoom sur...

La loi MAPTAM et la compétence GEMAPI

La loi MAPTAM de 2014 instaure la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à l'échelle du bloc communal. Cette compétence, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, est assurée par l'EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) en lieu et place des communes membres. Celui-ci peut transférer tout ou partie de cette compétence à un syndicat de groupement de collectivités (EPTB, EPAGE, syndicat de rivière...) s'il en existe.

Cette compétence concerne notamment « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

Benoit FAUCHEUX,

Président de la commission développement durable de l'association « Régions de France » & Vice-président de la Région Centre Val-de-Loire

L'appropriation des enjeux de biodiversité par les collectivités est un défi majeur. Celles-ci ont une responsabilité locale et globale et peuvent y répondre concrètement en portant des initiatives ou en soutenant des organismes compétents tels que les Conservatoires qui ont démontré leur savoir-faire depuis 40 ans. >>>



Bénéficiez de l'appui des Conservatoires d'espaces naturels

Conscients de la multiplicité des politiques environnementales, les Conservatoires proposent d'apporter leurs compétences aux collectivités locales pour mieux appréhender les enjeux « biodiversité », les mettre en perspective et trouver les bons partenaires.

Quels partenariats engager pour quels besoins ?

Mettre en oeuvre votre compétence GEMAPI	
Elaborer et mettre en oeuvre vos documents de planification (SCoT, PLU, schéma TVB...)	l'expertise et l'accompagnement technique et scientifique dès l'amont des projets pour éclairer vos décisions
Travailler le concept « Eviter-Réduire-Compenser » les impacts sur les milieux naturels	
Développer l'agri-environnement (PAEC...)	la définition, le co-pilotage et l'animation de programmes opérationnels
Prendre en compte la trame verte et bleue sur votre territoire	
Connaitre vos enjeux naturels	l'élaboration d'un diagnostic de territoire
Protéger vos espaces naturels	la prospection, l'acquisition foncière , les diverses contractualisations
Gérer durablement vos espaces naturels	la co-construction de plans de gestion, la concertation locale, l'ingénierie technique et financière
Valoriser vos espaces naturels	la sensibilisation , l'aménagement de sites, la mobilisation locale, les chantiers solidaires, l'ouverture des sites au public et les animations



Décider ensemble par des conventions claires qui déterminent les modalités techniques et financières du partenariat.

3000

collectivités font déjà confiance aux Conservatoires

1/4

des communes de l'Ain travaillent avec le Conservatoire

40

ans d'accompagnement des territoires

20 Km

Un site géré à moins de de chaque habitant dans les Hauts-de-France

Il y a 10 ans nous nous interrogeons sur le devenir des 53 hectares de marais au cœur de notre ville. Depuis, le Conservatoire de Basse-Normandie en lien avec les services de la ville nous accompagne dans la gestion de cet espace. Avec son appui et ses compétences spécifiques, par le biais d'une gestion par pâturage et l'aménagement de haies, de mares... nous avons réconcilié les habitants avec le fleuve ! Ainsi, nous leur proposons un espace très riche au niveau de la biodiversité ! >>>

Pierre PAVIS,
Maire d'Argentan



Metz métropole collabore avec le Conservatoire de Lorraine depuis 2011. Au-delà du rôle d'expert scientifique apporté par le Conservatoire sur des milieux ouverts, nous avons souhaité valoriser et mutualiser nos actions communes par le biais d'une convention de partenariat inédite en Lorraine, destinée à s'étendre à d'autres thématiques (Trame Verte et Bleue, gestion des milieux aquatiques...). >>>

Coraline DESCAMPS

Chargée de missions Natura 2000 Metz métropole



Olivier BIANCHI,

Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

Aux côtés du Conservatoire d'Auvergne, la Métropole clermontoise doit relever le défi de l'écologie urbaine : nature en ville, qualité de l'air, économie circulaire, mobilité durable sont les clés d'un développement harmonieux. C'est pourquoi, je me félicite de notre travail commun depuis 2002 qui a permis d'avancer dans la gestion différenciée des espaces verts et la préservation de la biodiversité. >>>

